

# Compte rendu séance à huis clos conseil municipal du 05 juin 2020 à 17h30 à la salle des fêtes de Lihons

Présents : tous les membres du conseil

Monsieur BILLORE informe que suite au Codiv 19 la séance du conseil se fera à Huis Clos.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la séance à Huis Clos.

Le conseil désigne madame CANELLE Sabrina comme secrétaire de séance.

## L'ordre du jour :

- budget primitif communal
- compte administratif communal
- compte de gestion communal
- affectation de résultat communal
- budget primitif lotissement
- compte administratif lotissement
- compte de gestion lotissement
- affectation de résultat lotissement
- taux d'imposition
- taux de la taxe d'aménagement
- subventions organismes privés
- devis des entreprises pour travaux
- aide financière commerçant commune
- tarification des objets en vente en mairie
- participation de la remise en état pour non respect du cahier des charges de 2 parcelles de lotissement PL1 et PL2
- participation pour le permis d'un agent en contrat aidé PEC
- renouvellement du contrat PEC
- mise à jour tableau des effectifs
  
- vente de la parcelle ZK 41

## Monsieur le Maire demande 2 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- complément des noms des personnes titulaires et suppléantes des commissions de finance, d'actions sociales et d'appel d'offre
- mise en place d'une taxe pour dépôt abusif de dossiers d'urbanisme

Le conseil vote à l'unanimité l'ajout de ses deux points.

Le maire informe les conseillers des différentes réunions de travail passées.

Il indique que les adjoints se réuniront 2 fois par mois, les jeudis.

## 1/ BUDGET COMMUNAL : N°2020-012

Le conseil municipal après avoir entendu le budget primitif 2020, approuve à l'unanimité.

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>DEPENSES</b>	332 615 €	775 722 €
<b>RECETTES</b>	332 615 €	775 722 €

## 2/ COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL : N°2020-013

Le Maire explique les différentes dépenses et recettes du budget communal.

Le Maire sort pour le vote du compte administratif.

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif 2019 en concordance avec le compte de gestion 2019, approuve à l'unanimité.

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>DEPENSES</b>	356 190.23€	331 612.92€
<b>RECETTES</b>	68 733.25€	531 330.98€

## 3/ COMPTE GESTION COMMUNAL : N°2020-014

Le conseil municipal après avoir entendu le compte de gestion 2019 en concordance avec le compte administratif 2019, approuve à l'unanimité.

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>DEPENSES</b>	356 190.23 €	331 612.92 €
<b>RECETTES</b>	68 733.25 €	531 330.98 €

## 4/ AFFECTATION BUDGET COMMUNAL : N°2020-015

AFFECTATION DES RESULTATS COMMUNE	RESULTAT CA ANTERIEUR	virement à la section investissement	Prévisions de réalisations de l'exercice		résultat cloture	intégration CCAS et ASS DISSOUS	résultat prévisionnel à prendre en considération pour la reprise anticipée
Investissement	9 460.21 €		D	356 190.23 €	- 277 996.77 €	386 728.46 €	108 731.69 €
			R	68 733.25 €			
			-	287 456.98 €			
Fonctionnement	264 154.71 €	9 829.79 €	D	331 612.92 €	454 042.98 €	- 83 469.50 €	370 573.48 €
			R	531 330.98 €			
				199 718.06 €			

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation de résultat ci-dessous :

001 excédent inv. reporté : 108 731.69 €

002 excédents fonct. reporté : 370 573.48 €

## 5/ BUDGET LOTISSEMENT : N°2020-016

Le conseil municipal après avoir entendu le budget primitif 2020, approuve à l'unanimité.

<b>STOCK TERRAINS</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>DEPENSES</b>	117 876 €	117 876 €
<b>RECETTES</b>	138 607 €	133 938 €

## 6/ COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT : N°2020-017

Le Maire explique les différentes dépenses et recettes du budget lotissement.

Le Maire sort pour le vote du compte administratif

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif 2019 en concordance avec le compte de gestion 2019, approuve à l'unanimité.

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>DEPENSES</b>	58 937.08 €	0 €
<b>RECETTES</b>	0 €	85 771.60 €

## 7/ COMPTE GESTION LOTISSEMENT : N°2020-018

Le conseil municipal après avoir entendu le compte de gestion 2019 en concordance avec le compte administratif 2019, approuve à l'unanimité.

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>DEPENSES</b>	58 937.08 €	0 €
<b>RECETTES</b>	0 €	85 771.60 €

## 8/ AFFECTATION BUDGET LOTISSEMENT : N°2020-019

### AFFECTATION DES RESULTATS

	RESULTAT CA ANTERIEUR	virement à la section investissement	Prévisions de réalisations de l'exercice		Reste à réaliser	Solde restes à réaliser	résultat prévisionnel à prendre en considération pour la reprise anticipée
Investissement			D	58 937.08 €			- 58 937.08 €
			R				
			-	58 937.08 €			
Fonctionnement	- 65 040.01 €		D				20 731.59 €
			R	85 771.60 €			
				85 771.60 €			

affectation :            001 deficit inv reporté                            58 937.08 €  
                                 1068 affectation    20 731.59 €

Le conseil municipal après avoir entendu approuve à l'unanimité.

## 9/ TAUX D'IMPOSITION : N°2020-020

Le Maire, demande au Conseil Municipal s'il souhaite modifier les taux d'imposition en 2020.

Le conseil décide à l'unanimité de maintenir ces taux comme précisés dans le tableau suivant :

Taxe foncière (bâti)	8.75%
Taxe foncière (non bâti)	17.03%
CFE	18.71%

## 10/ TAUX TAXE D'AMENAGEMENT : N°2020-021

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants.

Monsieur le Maire indique que la taxe d'aménagement (TA) de la commune sert à financer les équipements publics.

Le taux de la TA est à ce jour de **2%**, il propose à l'assemblée de maintenir ce taux.

Le Conseil Municipal de Lihons est appelé à se prononcer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal est à l'unanimité **POUR** le maintien du taux de la taxe d'aménagement à **2%**.

## 11/ SUBVENTIONS AUX ORGANISMES : N°2020-022

Le Maire propose au conseil la répartition suivante :

Amicale don du sang, bénévoles de Chaulnes :	350€
Anciens combattants ACPG CATM section cantonale :	500€
Amicale Loisirs et Sports de Lihons :	2300€
Croix rouge française délégation locale de Chaulnes :	1000€
Amitié club du 3 <sup>ème</sup> âge :	600€
Le Souvenir Français, comité de Chaulnes :	50€
ANCGVM section Somme Croix de Guerre	50€
Aide à domicile (Association Saint Jean)	1000€

En attente de manifestations / de réouverture

Mme PIERSON FASQUEL	1100€	
M DUPONT Jean-Luc	1100€	
Batterie fanfare l'Espérance de Lihons :		600€
Ecole de Musique	100€	

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise la maire à signer les documents et à inscrire au budget les dépenses nécessaires.

## 12/ DEVIS DES TRAVAUX :

Monsieur le maire informe le conseil de l'ensemble des devis de travaux :

- Calvaires : nettoyage et démoussage, maçonnerie et peinture
- Église : nettoyage et peinture du sous-bassement
- Chemin de Maucourt : installation d'une passerelle
- Chapelles : nettoyage et démoussage, maçonnerie et peinture
- Mairie : changement grilles, muret et installation d'un interphone-vidéo, changement porte arrière.

I- installation de bancs répartis dans la commune

## 13/ AIDE FINANCIÈRE POUR LES COMMERCES FERMÉS : N°2020-023

Le Maire informe que le conseil, à déjà accordé une subvention à 4 commerçants de la commune, victimes du confinement et de la fermeture de leur établissement.

Il souhaite ajouter un autre commerçant :

Monsieur ADJAOUD Jean Yves (foires, marchés, expositions...)

Le conseil municipal décide de verser les sommes suivantes :

ADJAOUD Jean Yves	600 €
-------------------	-------

Et autorise le maire à signer tout document en relation avec la délibération.

#### **14/ PRIX OBJETS EN VENTE : N°2020-024**

Le Maire souhaite fixer les tarifs des objets en vente à la mairie, il propose :

<b>Intitulés</b>	<b>Prix de vente</b>
Verre « CUP » Festi Lihons	01 € / l'unité
MUG Lihons	10 € / l'unité
Cartes postales Lihons	01 € - l'unité 02 € les 3 10 € les 20
Objets divers	Prix coûtant

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité et autorise le maire à signer tout document en relation avec la délibération.

#### **15/ PARTICIPATION A LA REMISE EN ETAT DE PARCELLES COMMUNALES EN VENTE : N°2020-025**

Monsieur le maire explique au conseil que 2 parcelles communales du lotissement, cadastrées AA 148 (PL1) ET AA 147 (PL2), ne sont pas en conformité pour leur vente. Des sondages ont déterminés un sol crayeux et non stable.

En effet des problèmes de terrassement doivent être pris en compte.

Le Maire propose une participation du conseil pour la remise en état dans le respect du cahier des charges.

Il propose une participation de 50% des travaux par parcelle avec un plafond de subvention maximal de 3000€. Cette participation ne sera versée que sur présentation de justificatifs de travaux.

Le maire propose également d'appliquer cette règle sur l'ensemble des terrains que la commune pourrait vendre, même en dehors du lotissement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal est à l'unanimité POUR la participation de 50% des travaux par parcelle avec un plafond de subvention maximal de 3000€. Cette décision s'appliquera sur l'ensemble des terrains communaux susceptibles d'être vendus.

Aucun recours ultérieur ne sera permis après versement de cette aide.

#### **16/ FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE / CONTRAT AIDÉ: N°2020-026**

Monsieur le maire explique au conseil que dans le cadre des contrats aidés, la commune doit participer au financement de formations de l'agent.

Le contrat aidé n'a pas de permis de conduire, ce qui est un frein pour la suite de son parcours professionnel.

Il propose de financer le permis de conduire du contrat aidé, un devis d'un montant de 1290€ a été présenté.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal est à l'unanimité POUR le financement du permis de conduire du contrat aidé d'une valeur de 1290€ en cas de non réussite le surplus ne sera pas pris en charge.

#### **17/ RENOUVELLEMENT CONTRAT ENTRETIEN DES LOCAUX A 26H (PEC) : N°2020-027**

Le Maire informe le conseil de la fin du contrat aidé en date du 31 août 2020

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Le maire propose donc de continuer ce type de dispositif en signant la convention et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée hebdomadaire de travail de **26h**, étant précisé que ce contrat ne pourra plus être renouvelé car limité à 24 mois maximum.

**Le conseil décide à l'unanimité :**

- **DECIDE** de renouveler le contrat d'agent d'entretien à compter du 01 septembre 2020 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
- **PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée de 12 mois.
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 26 heures par semaine.
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire.
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce renouvellement.

**18/ TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS : N°2020-030**

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

**Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

**Le Maire propose à l'assemblée**, les suppressions d'emplois territoriaux titulaires suivants :

- poste d'adjoint d'animation à temps complet (muté à la communauté de communes Terre de Picardie).
  - poste d'adjoint technique « entretien des locaux » à temps non complet (6h30) (mis à la retraite)
- Sur la proposition du Maire, le conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

1. **APPROUVE** le tableau des emplois permanents de la collectivité comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière administrative	Adjoint administratif principal 1ère classe	1 TC 35h
Filière technique	Adjoint technique	1 TC 35h

2. **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**19/ VENTE DE LA PARCELLE ZK 41 :**

Le maire informe le conseil de la demande d'un administré pour l'achat de la parcelle ZK 41 (5810m<sup>2</sup>). Cette parcelle possède 9 peupliers mais n'est ni cultivable, ni constructible.

Le prix de vente n'étant pas en accord pour les 2 parties, la commune a demandé au service des domaines de se prononcer sur le prix (dossier en cours).

Ce point à l'ordre du jour sera donc reporté au prochain conseil.

## 20/ COMPLEMENT COMMISSION FINANCE : N°2020-028

Le Maire informe le conseil que des personnes extérieures et des élus doivent faire partie de la commission des finances.

Il propose le tableau suivant :

Titulaires	Suppléants
Mme FROISSART Martine	Mme GREZ Nadeige
Mr LEULLIER Philippe	Mr DEVYLDERE Marcel
Mr MERLIER Dominique	Mr LE MERDY Michel
Mr FERREIRA Manuel	Mme GUILBAUD Françoise
Mme VADUREL Ingrid	Mr LABBÉ Ruddy
Mme COGEZ Sonia	Mme CANELLE Sabrina

Le conseil est POUR à l'unanimité et autorise le maire à signer l'ensemble des documents.

## 21/ TAXE SUR DEPOTS ABUSIFS DE DOSSIERS D'UBANISME : N°2020-029

Le Maire explique au conseil que des administrés déposent plusieurs dossiers pour la même demande en urbanisme refusée la première fois.

Il propose de facturer aux personnes qui abusent, le coût de la prestation du PETR pour l'instruction à partir du deuxième dépôt pour la même demande d'urbanisme.

Le conseil est POUR à l'unanimité et autorise le maire à signer l'ensemble des documents.

## 22/ COMPLÉMENT ET MODIFICATION DÉLÉGUÉS ET COMMISSIONS : N°2020-031

Monsieur le Maire informe le conseil des membres extérieurs de la commission d'actions sociales qu'il souhaite ajouter. Il demande également, suite à un courrier de la sous-préfecture, de modifier la commission d'appel d'offre conformément à l'article L1411- 5-II-b du CGCT. Il propose les membres suivants :

### Désignation des membres de la commission **Actions Sociales**

Conseil : R.BILLORE (président), M. HANOCQ, M. FROISSART, S. COGEZ, F. GUILBAUD

Extérieurs : M. LE MERDY, J-M FLANDRIN, M. DEVYLDERE, N. GREZ

### Désignation des délégués du C.M à la commission **d'appel d'offre**

R. BILLORE (Président),

Titulaires : M. HANOCQ, M. FROISSART, A. COCHET,

Suppléants : S. COGEZ, M. FERREIRA, A. GREZ

Le conseil décide à l'unanimité et autorise le maire à signer tout document en relation avec la délibération.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Monsieur le Maire informe le conseil que les manifestations sont suspendues dans l'attente de décisions du gouvernement.

Fin de réunion à 22h45.